

RETRAITE · SECTEUR PUBLIC

Retraite du personnel médical hospitalier

Deux jours pour distinguer les régimes de retraite des praticiens hospitaliers titulaires, des contractuels et du personnel non médical, et pour sécuriser les dossiers de carrière mixte libéral-hospitalier. Une formation spécialisée pour les équipes RH des établissements de santé.

Objectifs

1. Distinguer les régimes de retraite selon le statut, praticien hospitalier titulaire, contractuel ou personnel non médical, et éviter les erreurs d'affiliation fréquentes
2. Calculer les droits à retraite d'un praticien hospitalier titulaire, régime général et IRCANTEC
3. Identifier les spécificités de la retraite CNRACL du personnel non médical de la fonction publique hospitalière
4. Traiter les carrières mixtes libéral-hospitalier et le cumul emploi-retraite en milieu hospitalier
5. Conduire les démarches auprès des caisses concernées et coordonner les régimes à la liquidation

Programme

- 01 Architecture des régimes selon le statut**
- Cartographier les deux grandes populations de la fonction publique hospitalière et leurs régimes respectifs
 - Traiter le régime du personnel non médical titulaire : CNRACL et RAFP, rappel des règles fondamentales et points de vigilance propres à l'hôpital
 - Situer le statut particulier du praticien hospitalier titulaire, ni fonctionnaire ni salarié de droit privé
 - Identifier le régime de retraite du praticien hospitalier titulaire : régime général et IRCANTEC, hors CNRACL et hors RAFP
 - Calculer les droits IRCANTEC du praticien hospitalier : cotisations, points, coefficient de minoration, liquidation

En pratique

RÉFÉRENCE

RFPF

DURÉE

2 jours · 14 h

FORMAT

Présentiel ou distanciel, en intra

NIVEAU

Perfectionnement

SECTEUR

Secteur public

PUBLIC

DRH, gestionnaires RH, responsables paie, directeurs des ressources humaines des établissements de la fonction publique hospitalière : CHU, centres hospitaliers, EHPAD publics, ESPIC. Formation spécialisée pour les équipes RH du secteur hospitalier.

PRÉREQUIS

Connaissance du statut de la fonction publique hospitalière. Connaissance de base des régimes CNRACL et régime général recommandée.

02 Praticiens contractuels et régime général

- Calculer les droits au régime général des praticiens hospitaliers : trimestres cotisés, salaire annuel moyen selon l'assiette propre, taux de liquidation
- Traiter le régime des praticiens contractuels, assistants et attachés : régime général et IRCANTEC, règles identiques aux titulaires
- Identifier le régime applicable aux internes et chefs de clinique durant leur formation, cotisations et validation des années

03 Calculs et cas complexes

- Calculer la retraite complète d'un praticien hospitalier : simulation régime général, IRCANTEC et coordination
- Traiter une carrière mixte libéral-hospitalier : cumul des périodes, coordination à la liquidation
- Traiter une carrière mixte salarié privé puis praticien hospitalier : reconstitution de carrière, régimes complémentaires concernés
- Mesurer l'impact de la réforme des retraites sur les praticiens hospitaliers et le personnel non médical

04 Fin de carrière et démarches pratiques

- Instruire les départs anticipés accessibles aux praticiens hospitaliers : carrière longue, handicap, conditions propres
- Appliquer les règles du cumul emploi-retraite en milieu hospitalier, plafond et situation libérale simultanée
- Traiter la pension de réversion des ayants droit de praticiens hospitaliers
- Conduire les démarches auprès des caisses concernées, délais et formulaires
- Cas pratique : liquider la retraite d'un praticien hospitalier en fin de carrière et traiter un cas de carrière mixte libéral-hospitalier

Méthodes pédagogiques

- Apports juridiques structurés avec références aux textes régissant le statut des praticiens hospitaliers et les régimes concernés
- Tableaux comparatifs praticiens titulaires, personnel non médical et contractuels
- Simulateurs de calcul commentés
- Cas pratiques construits sur des situations hospitalières réelles
- Support spécialisé remis à chaque participant

Financement

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

Évaluation

Questionnaire de positionnement en amont, QCM de validation des acquis de 15 questions, évaluation à chaud, évaluation à froid à J+90.

Accessibilité

Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.

Organiser cette formation

À la date de votre choix, dans vos locaux ou à distance, sur un programme ajusté à vos dossiers.

contact@inlecia.fr

01 84 16 14 75

[Fiche en ligne](#)

Formation conçue et animée par des avocats en exercice. INLECIA, organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation ». Programme établi pour l'édition 2027-2028 ; la fiche en ligne fait foi.